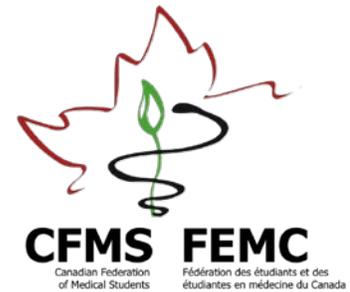


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PRINTEMPS DE LA FEMC

Appel aux résolutions & Guide aux résolutions
12-13 avril 2019 – Niagara Falls, ON



Instructions

Les sociétés médicales et membres délégués sont invités à présenter des résolutions pour discussions et débats à l'Assemblée générale du printemps (AGP) durant la Session des résolutions des membres (provisoirement prévue le samedi 13 avril 2019). Les résolutions doivent refléter une compréhension des travaux passés et en cours, et les résolutions doivent porter sur de nouveaux projets de la Fédération. Les membres sont encouragés à consulter les résolutions présentées aux séances précédentes, disponibles sur le site web de la FEMC sous la section des documents de l'AGA 2018 (<https://www.cfms.org/meetings/agm-2018-montreal.html>) ainsi que l'AGP 2018 (<https://www.cfms.org/meetings/sgm-2018-halifax.html>).

Les résolutions qui comprennent des dépenses importantes doivent être discutées avec le VP aux finances de la FEMC avant la soumission (finance@cfms.org). Les résolutions peuvent être soumises avec ou sans exposé de position, énoncé de politique, ou document de travail.

Le Comité de Résolutions évaluera chaque résolution par rapport à la pertinence et à la langue. Un rang sera accordé aux résolutions pour le débat de l'AGP en fonction de la compatibilité avec les mandats et priorités. Si vous êtes intéressés à en apprendre davantage sur les travaux passés de la FEMC, n'hésitez pas à contacter l'un de vos représentants locaux ou membres exécutifs.

Tous les exposés de position, énoncés de politique et documents de travail doivent être envoyés à l'Officier national de politique de santé (nohp@cfms.org) pour être évalués par le Comité de politique de santé (COHP). Des commentaires et critiques seront fournis aux auteurs. Ainsi, les auteurs sont invités à soumettre leurs documents le plus tôt possible pour avoir la possibilité d'intégrer ces commentaires et de resoumettre une copie finale. Tout exposé de position ou autre document semblable doit être accompagné d'une résolution écrite.

Un Marché des résolutions aura lieu le **vendredi 12 avril 2019**. Ce sera l'occasion pour les auteurs d'avoir davantage de discussions en tête-à-tête avec les autres participants et de répondre aux questions qu'ils pourraient avoir au sujet de leur travail. Ce sera également une opportunité pour les auteurs de faire du réseautage avec d'autres étudiants qui pourraient être intéressés par leur travail.

Les résolutions concernant des documents non directeurs (c'est-à-dire les documents qui ne sont pas un exposé de position, énoncé de politique ou document de travail) peuvent être sur de grands thèmes ou domaines de la FEMC qui ont un soutien général et qui ne nécessitent pas un long exposé de position. Des exemples où ceci pourrait être approprié:

- Être pour (ou contre) une cause ou une idée, comme le « professionnalisme » ou « l'appui de l'accès aux soins de santé des réfugiés »
- Demander au Conseil exécutif d'examiner un sujet spécifique, par exemple « les sources possibles de réduction des coûts pour les étudiants de 4^e année »
- Demander la création d'un comité pour travailler sur un sujet

Les motions de ce genre peuvent être appuyées par un document explicatif de 1 à 2 pages. Ces documents ne sont pas exigés d'être de la même qualité ou avoir la profondeur de recherche d'un document de politique. Ils peuvent être une manière particulièrement efficace de demander à l'organisation de prendre une position sur une idée largement tenue, un sujet sur lequel vous voudriez qu'il y ait davantage de travail, mais dont vous n'avez pas été en mesure de faire vous-même, ou des sujets qui n'ont pas besoin d'une action spécifique mais qu'une prise de position elle-même pourrait être efficace.

Échéances

Les résolutions doivent être envoyées à Dr Ali N. Damji, président de l'AGP de la FEMC, par courriel à resolutions@cfms.org avant le **samedi 23 mars 2019 à minuit HNE** afin qu'elles soient prédiffusées aux délégués de l'AGP via notre site internet. Des résolutions écrites supplémentaires peuvent être présentées si elles sont envoyées au président de l'AGP avant le **vendredi 12 avril 2019 à minuit HNE**.

En fonction du nombre total de résolutions envoyées, il n'y a aucune garantie que les résolutions aient du temps de discussion dans l'ordre du jour de l'AGP, mais tous les efforts seront dévolus pour que ce soit le cas. Les discussions se termineront à l'heure prévue par l'horaire, et les résolutions restantes seront renvoyées au conseil de la FEMC pour être examinées.

Veillez noter que, comme déterminé par l'Assemblée générale à l'AGP de 2014, toute proposition qui comprend une dépense d'au moins 1 000\$ doit être envoyée à la FEMC au minimum 14 jours avant l'AGP, c'est-à-dire avant le **vendredi 29 mars 2019 à minuit HNE**.

Guide des résolutions

Chaque résolution envoyée doit comprendre 5 éléments et être clairement présentée en utilisant les rubriques suivantes:

1. Considérant que...

Cette section aborde le motif principal de la résolution. Le lecteur devrait tirer une idée claire sur la raison pour laquelle la FEMC devrait agir.

2. Il est proposé que la FEMC...

La résolution devrait refléter une décision stratégique et non opérationnaliser de façon excessive sa mise en œuvre.

3. Coûts financiers (estimés)

Ceci est primordial. L'auteur de la motion devrait avoir suffisamment étudié les implications financières de la résolution. Veuillez consulter le président de la FEMC et le VP aux finances si vous avez des questions. Le VP aux finances peut être contacté via finance@cfms.org.

4. Sources de financement/Rubrique

Veuillez consulter le VP aux finances si vous avez des questions.

5. Niveau d'implication des bénévoles/personnel

Sentez-vous libres de discuter avec le président, les membres de l'exécutif ou les officiers reliés à la résolution. Un énoncé clair du niveau d'effort et du temps requis devrait être fourni.

6. Motionné et appuyé par

Fournissez les noms des délégués votants de la FEMC qui sont prêts à motionner et appuyer la motion. Ces délégués doivent être présents à l'Assemblée générale du printemps.

Nouveau protocole révisé pour les documents d'orientation de la FEMC

La FEMC a mis à jour en 2018 le processus de soumission des documents d'orientation pour promouvoir la rétroaction entre les auteurs des motions et les comités de la FEMC concernés. Bien qu'il soit optionnel, ce dialogue renforcera les documents, augmentant ainsi le soutien pour qu'ils soient adoptés. Pour de plus amples informations, veuillez contacter David Wiercigroch, Officier national de politique de santé (nohp@cfms.org) ou Yipeng Ge, Directeur des affaires gouvernementales (govtaffaires@cfms.org).

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le président de l'AGP.

Sincèrement,

Ali N. Damji

Président, Assemblée générale du printemps 2019

Fédération des étudiants et des étudiantes en médecine du Canada

267 O'Connor Street, Suite 401, Ottawa, ON K2P 1V3

Bureau : 613.565.7740 / Fax : 613.288.0524

resolutions@cfms.org